

20ème Rallye National du Haut-Lignon

Coupe de France des Rallyes
18 19 & 20 septembre 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements	Mercredi 5 août 2009
Clôture des engagements	Lundi 7 septembre 2009
Parution et distribution du Road Book	Le samedi 12 septembre 2009 à chaque départ de spéciales STATION AVIA chez Florent SABATIER 43200 YSSINGEAUX Ou au GARAGE ARGAUD: Rte du Mazet St-Voy - 43400 LE CHAMBON/LIGNON
Première réunion des Commissaires sportifs	Au Collège du CHAMBON/LIGNON samedi 19 septembre 2009 à 10h30
Publication des équipages admis au départ	Au Collège du CHAMBON/LIGNON samedi 19 septembre 2009 à 11 h 30
Départ du Rallye au CHAMBON/LIGNON	Samedi 19 septembre 2009 à 13 h 15
Publication des résultats partiels	Au Collège du CHAMBON/LIGNON samedi 19 septembre 2009
Arrivée du Rallye, Parking du gymnase à TENCE	Samedi 19 septembre 2009, à partir de 21 h11 Samedi 19 septembre 2009 à partir de 21 h 11
Publication des résultats du Rallye	Samedi 19 septembre 2009 à partir de 22 h 30 (30 min. maxi. après le dernier concurrent entré au parc) - "Gymnase" Lionchère à TENCE
Remise des prix	Cinéma Le Foyer à TENCE, dimanche 20 septembre 2009 à 10 h 30
Vérifications administratives	Vendredi 18 septembre 2009 de 19 h 00 à 22 h 00 et le samedi 19 septembre 2009 de 8 h 00 à 10 h 15 - Place Centrale, LE CHAMBON/LIGNON
Vérifications techniques	Vendredi 18 septembre 2009 de 19 h 00 à 22 h 00 et le samedi 19 septembre 2009 de 8 h 00 à 10 h 30 - Place Centrale, LE CHAMBON/LIGNON

ARTICLE 1p : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HAUTE VALLEE DE LA LOIRE et le Team Auto-Sport du HAUT-LIGNON organisent les **18, 19 & 20 septembre 2009**, avec le concours du Canton de **TENCE**, et sous le patronage de **TRANSPORTS ROUSSON, CHAZOT Imprimerie**, le **20ème Rallye National du Haut-Lignon**.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. sous le numéro de permis d'organisation : **N°141** en date du **07/05/2009** et par le Comité Régional du Sport Automobile d'AUVERGNE, sous le numéro **N/5/09/R**, en date du **30/04/2009**

COMITE D'ORGANISATION

A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Président : Christian CHALINDAR.

Membres : Christophe ARSAC, Alexandre BERAUD, Guy DEWULF.

TEAM AUTO-SPORT DU HAUT-LIGNON

Président Guy PATOUIILLARD.

Membres : Nicole ARGAUD, Raymond GENEST, Bernard ROYER, David BELLERRE, Sébastien VERILHAC, Frédéric BONNEFOY, Stéphanie LIBEYRE et Fabien FOURNIER.

Organisateur technique : Guy PATOUIILLARD .


Secrétariat du Rallye : A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE - BP 9 - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

 04 71 03 81 72 (répondeur) **OU** 04 71 03 86 69 (Fax)

TEAM AUTO-SPORT DU HAUT-LIGNON 04 71 59 29 41 **OU** 06 89 86 30 48 **OU** courriel : poy1@libertysurf.fr

Ou hautlignon@orange.fr

Permanence du Rallye : A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE - B.P. 9 - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

 04 71 03 81 72 (répondeur) **OU** 04 71 03 86 69 (Fax)

TEAM AUTO-SPORT DU HAUT-LIGNON Chez Mr Guy PATOUIILLARD – Beauche de Chaumargeais 43190 TENCE
06 89 86 30 48 **ou** Nicole ARGAUD aux heures des repas 04 71 59 29 41

ARTICLE 1.1p : OFFICIELS DE L'EPREUVE

<u>Président du Collège</u>	Franck DEMULDER	Licence n° 2408
<u>Commissaires sportifs</u>	Jean Christophe LEROY Joëlle ALLEMAND	Licence n° 19079 Licence n° 16382
<u>Secrétaire du collège</u>	Melle LEROY	Licence n° 143255
<u>Directeur de course</u>	Nicole FOREST	Licence n° 1882
<u>Directeurs de course adjoints</u>	LR VERLINE D. BERTHON	Licence n° 21427 Licence n° 1621
<u>Directeurs de course adjoints délégués aux épreuves spéciales</u>	Pierre DOUZET Thierry DUPECHER Patrick ASSENAT Jacques PRADIER	Licence n° 5255 Licence n° 3564 Licence n° 21221 Licence n° 145374
<u>Médecin Chef</u>	Dr REYNAUD	
<u>Commissaire Technique Responsable</u>	Jean Claude DESNOUX	Licence n° 11176
<u>Commissaires Techniques</u>	Dominique MONNIER Gérald MILAMANT	Licence n° 55260 Licence n° 29575
<u>Responsable des parcs</u>	Michel JULLIARD	Licence n° 12787
<u>Chargés des relations avec les concurrents</u>	Bernard ALLEMAND Yvette CECILLON	Licence n° 16380 Licence n° 11374
<u>Voiture tricolore (directeur de course) ou Damier</u>	Sylvie KRZYZANOWSKI	Licence n° 22005
<u>Responsable des Commissaires</u>	Michèle ARNIAC	Licence n° 14397
<u>Chargés des relations avec la presse</u>	Yvon ARGAUD Vincent POYET	Licence n° 31791 Licence n° 51660
<u>Relation avec les autorités</u>	Guy PATOUILLARD	Licence n° 17835
<u>Responsable Temps</u>	Richard LOPEZ	Licence n° 2568
<u>Directeur de Course Responsable des parcs</u>	Maurice BESSE	Licence n° 2926

ARTICLE 1.2p : ELIGIBILITE

Le **20ème Rallye National du Haut-Lignon** compte pour la coupe de FRANCE des Rallyes 2009 (2^{ème} division), pour le challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne et le classement interne de l'A.S.A. H.V.L.

ARTICLE 1.3p : VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu Place Centrale 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON, le vendredi 18 septembre 2009 de 19 h 00 à 22 h 00 et le samedi 19 septembre 2009 de 8 h 00 à 10 h 30.

De suite après les vérifications techniques, les concurrents conduiront leur voiture au Parc fermé obligatoire qui est situé au Parking du LIGNON 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON. Temps imparti : 10 minutes.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage Didier BERNARD (Auto Service du LIGNON) à "Salettes" 43190 TENCE. Prix horaire maximum de la main d'œuvre : **45 €T.T.C.**

ARTICLE 2p. : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3p. : CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au **20ème Rallye National du Haut-Lignon** doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) :

A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE - B.P. 9 - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 7 septembre 2009 à minuit**. Le nombre des engagés est fixé à **110 (cent-dix)** voitures maximum.

3.1.1p Concurrents admis

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.1.2p Les droits d'engagements sont fixés ainsi :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **365 € (Trois cent soixante cinq euros)**.

- Equipage 50 % A.S.A. H.V.L. : 350 € (Trois cent cinquante euros)
- Equipage 100 % A.S.A. H.V.L. : 335 € (Trois cent trente cinq euros)

b) sans publicité facultative des organisateurs : **700 € (Sept cents euros)**.

Réduction "parrainage"

Réduction de **50 € (cinquante euros)** sur les droits d'engagement consentie à tout pilote ayant participé au moins 1 fois au Rallye du HAUT-LIGNON, et dont la demande parvient au secrétariat de l'épreuve *accompagnée* de celle d'un concurrent qui n'y a jamais participé (*même enveloppe, droits d'engagement joints*) Un pilote peut parrainer plusieurs concurrents, jusqu'à exonération des droits d'engagement. **Les demandes accompagnées des droits devront impérativement être insérées dans la même enveloppe.**

3.1.1.3p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Si, à la date du **12 septembre 2009**, le nombre d'engagements reçu est **inférieur à 50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TEAM AUTO-SPORT.

ARTICLE 3.2p : EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3.3p : ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs du Rallye sera donné de la façon suivante ou conforme au règlement standard FFSA

Pilotes prioritaires A et B FIA A et B FFSA et ASA. HAUTE-VALLEE DE LA LOIRE – A 8W – A7S – A7K – A8- - R3- GT10 –N4 - A6K – R2- A7- F2 14 –N3-GT9- A6 – A5K– F 2-13 - N2-F2 12- A5- R1- N 1 - F 2-11

ARTICLE 4p. : VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1p : VOITURES ADMISES

A8W – A7S – A7K – A8 –R3 – GT10 – N4 – A6K – R2 – A7 – F2 14 – N3 – GT9 – A6 – A5K – F2 13 – N2 – F2 12 –A5– R1 – N1 – F2 11

ARTICLE 4.2p : PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4.3p : LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. de A 8W à F2 -11

ARTICLE 4 3 2 3 P

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C de capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent .

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€.Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

ARTICLE 4.4p : ASSISTANCE

Assistance interdite en dehors de la zone et des parcs prévus à cet effet (signalés dans le road book).

Toute sortie d'un véhicule d'assistance du Parc d'assistance est définitive. Assistance limitée à un véhicule par concurrent.

ARTICLE 4 6 p

Conforme au règlement standard F F S A

ARTICLE 5p. : PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires sont : **CHAZOT Imprimerie et AGF**

ARTICLE 6p. : SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1p. : DESCRIPTION

Le **20ème Rallye National du Haut-Lignon** représente un parcours de 230,080 km. Il est divisé en 1 Etape et 4 Sections. Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **102,600 km**.

Les Epreuves Spéciales, à parcourir 4 fois la première et 3 fois la seconde sont :

LE MAZET-SAINT-VOY / SAINT-JEURES

LE MAS DE TENCE / TENCE

Longueur :	18,600 km	9,400 km
Départ :	BOLLON	LE MAS DE TENCE
Arrivée :	ST JEURES sur D 18	Sur D 182, à la scierie
Point STOP :	Vers cimetière sur D 18	Sur D 182, aux X D 182 / VO

L'itinéraire figure dans l'annexe "Itinéraire".

ARTICLE 6.2p. : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. : **le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum.**

La durée des reconnaissances est limitée à **3 jours et 3 passages** :

Pour l'E.S.1. (LE MAZET ST VOY / ST JEURES)

- le 12 septembre de 14 à 19 h
- le 13 septembre de 8 à 12 h et de 14 à 18 h
- le 18 septembre de 14 à 20 h

Pour l'E.S.2. (LE MAS DE TENCE / TENCE)

- le 12 septembre de 8 à 12 h
- le 13 septembre de 8 à 12 h et de 14 à 18 h
- le 18 septembre de 14 à 20 h

TRES IMPORTANT : La vitesse est limitée à 50 km/h sur l'ensemble du parcours. Une grande prudence doit être observée dans les villages traversés. L'utilisation de la C.B. est interdite. La réglementation de la F.F.S.A. en matière des reconnaissances est à respecter en tous points, ainsi que le code de la route.

ATTENTION : Des chicanes seront installées dans la ligne droite de l'ES 1.

ARTICLE 6.3p : CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 6.4p : CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

De nombreux contrôles seront effectués par les services de Gendarmerie, et par les responsables du TEAM AUTO-SPORT et de l'A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE. En cas de non-respect de ces dispositions, des sanctions très sévères seront appliquées aux contrevenants. Le TEAM AUTO-SPORT et l'A.S.A HAUTE VALLEE DE LA LOIRE vous remercient à l'avance de votre compréhension. **L'avenir des rallyes dépend de votre respect à l'égard de ces règles élémentaires.**

ARTICLE 7p : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1p : DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7.2p : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les signes distinctifs des commissaires sont :
- Commissaire de route Chasuble Jaune
- Chef de poste Chasuble Rouge

ARTICLE 7.3p : CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7.4p : CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7.5p : EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7.6p : PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**Le parc fermé de départ sera surveillé de la fin des vérifications du vendredi 18 septembre 2009 (22 h 00) jusqu'au début des vérifications du samedi 19 septembre 2009 (8 h 00).
Passé le délai de réclamation, le parc fermé d'arrivée ne sera pas gardé.**

ARTICLE 8p : PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Retard aux vérifications techniques et administratives :

Amende de 15 € pour un retard jusqu'à 30 min.

Amende de 30 € pour un retard de 30 min à 1 heure.

15 € supplémentaires par heure supplémentaire de retard.

ARTICLE 9p : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10p : PRIX - COUPES

Prix en espèces :

CLASSEMENT	GENERAL	GROUPE (x 5)	CLASSE (x22)
Premier	500,00 €	385,00 €(1)	365,00 € Si plus de 3 partants
Deuxième	310,00 €	240,00 €	175,00 € Si plus de 5 partants
Troisième	230,00 €	135,00 €	130,00 € Si plus de 7 partants
Quatrième	150,00 €		100,00 € Si plus de 9 partants
Cinquième			70,00 € Si plus de 10 partants
Féminin	1 ^{er} 100,00 €	2 ^{ème} 70,00 €	TOTAL 170€
TOTAL	1 190,00 €	3800,00 €	18480,00 €

(1) Si 5 partants minimum

Un engagement gratuit pour 2010 par tirage au sort (au moins un des membres de l'équipage obligatoirement présent à la remise des prix).

Total des prix distribuables : **23 640,00 €**

Coupes :

Elles seront attribuées de la façon suivante :

- Une coupe à tout équipage classé.

Un minimum de trois coupes sera attribué par tirage au sort, aux Commissaires de route ayant officié sur l'Epreuve, et présents à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 septembre 2009 à 10 h 30 au Cinéma à TENCE. **Les chèques seront remis à la remise des prix, et aucun chèque ne sera envoyé.**

20ème Rallye National du Haut-Lignon
Coupe de FRANCE DES RALLYES - 18, 19 & 20 septembre 2009

1ère SECTION							LE CHAMBON-SUR-LIGNON - LE CHAMBON-SUR-LIGNON		
CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE			
1er SECTEUR		LE CHAMBON-SUR-LIGNON / LE MAZET-ST-VOY			6,220 km	18,60 km/h			
CH 1	Parking du LIGNON	0,000		0,000	13 h 15	15 h 05			
	Au STOP, à Droite	0,200							
	X D 151 / VO Gauche D 151 □ Le Mazet Début zone d'assistance	0,800							
	X D 151 / D 7 : D 7 à Droite □ Le Mazet Fin zone d'assistance	3,200							
	X D 500 à Droite □ Tence	5,200							
	X D 500 / VO : Vo à Droite entrée Z.A.	6,000							
CH 2	Sur D 63 avant pont	6,220	20 mn	6,220	13 h 35	15 h 25			
2ème SECTEUR		LE MAZET-ST-VOY / LE MAS DE TENCE			40,200 km	60,3 km/h			
DES 1	Sur D 63 en face maison (BOLLON)	0,100	3 mn	6,320	13 h 38	15 h 28			
	X D 63 à Gauche □ TENCE	2,600							
	X D 63 / VO Tout Droit	3,100							
	X D 63 / VO à Droite sur D 63	3,600							
	X D 63 / VO à Gauche	5,500							
	X D 63 / VO à Droite	5,700							
	Attention : chicane	8,600							
	Attention : chicane	8,800							
	X D 63 / D 103 : D 103 à Gauche	10,500							
	X D 103 / D 500 : D 103 à Droite □ Yssingeaux	10,900							
	X D 103 / D 18 : D 18 à Gauche □ St-Jeures	13,400							
AES 1	Sur D 18 à St-Jeures	18,700		25,020					
CPS 1	Face au Cimetière de St-Jeures	18,900							
	St-Jeures Bascule : A Droite □ Yssingeaux	19,200							
	X D 7 / D 47 : A Droite □ Barrage de la Valette	19,300							
	X D 47 / VO : Vo à Droite	21,500							
	X VO / VO : Vo à Gauche □ Lapte	22,200							
	X VO / D 103 à Droite □ Tence	23,300							
	X D 103 / VO : Vo à Gauche □ Chenereilles	25,300							
	A Chenereilles : D 472 □ Tence	27,300							
	X D 472 / D 500 : A Gauche	31,800							
	X dans Tence : D 500 à Droite (□ Annonay)	32,200							
	Traverser Tence à Droite sur la place de la Mairie □	32,500							
	CHAMBON-SUR-LIGNON								
	Puis à Gauche □ Lot de Chalayon	32,700							
	Puis à Droite □ Lot de Chalayon	33,000							
	X D 18 / D 182 : A Gauche □ Le Mas de Tence	33,300							
	X D 18 / D 233 : A Droite □ Le Mas de Tence	38,500							
	Le Mas de Tence X VO / St-Agrève : Vo à Droite								
	Puis sous cabine téléphonique	40,000							
CH 3	Devant ferme	40,200	40 mn	46,520	14 h 18	16 h 08			
3ème SECTEUR		LE MAS DE TENCE / PARC D'ASSISTANCE D 103			12,100 km	48,40 km/h			
DES 2	Sur VO (vers chemin à Droite)	0,100	3 mn	46,620	14 h 21	16 h 11			
	X VO / VO à Droite	1,500							
	X VO / VO à Droite après bosse dans hameau	2,700							
	X VO / VO à Gauche en descente	3,150							
	X VO / VO : Vo Tout Droit	4,500							
	X VO / D 182 à Droite sur D 182 La Beauche	5,500							
AES 2	Sur D 182 en face scierie	9,500		56,120					
CPS 2	X D 182 / VO : Prendre Vo à Gauche	9,600							
	X VO / D 185 : D 185 à droite	10,600							
	Au rond-point à gauche D103 □ Chambon/Lignon	11,000							
CH 4	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	12,100	15 mn	58,720	14h36	16 h 26			
4ème SECTEUR		PARC D'ASSISTANCE D 103 / LE CHAMBON-SUR-LIGNON			4,900 km	29,40 km/h			
CH 5	SORTIE PARC D'ASSISTANCE	0,100	25 mn	58,820	15h01	16 h 51			
	le Chambon/Lignon à droite apres 2° station :	4,400							
	Au STOP :à Droite □ Le Mazet St-Voy	4,600							
	X D 151 / VO : Vo à Droite □ Camping	4,800							
CH 6	Entrée Parc de Regroupement	4,900	10 mn	63,720	15 h 11	17 h 01			
PARC DE REGROUPEMENT		Durée : 15 mn maximum							

20ème Rallye National du Haut-Lignon
Coupe de FRANCE DES RALLYES
18, 19 & 20 septembre 2009

2ème SECTION		LE CHAMBON-SUR-LIGNON - LE CHAMBON-SUR-LIGNON				
CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
5ème SECTEUR		LE CHAMBON-SUR-LIGNON / LE MAZET-ST-VOY			6,220 km	37,32 km/h
CH 7	Parking du LIGNON	0,000		63,720	15 h 26	17 h 16
	Au STOP, à Droite	0,20				
	X D 151 / VO à Gauche ¶ Le Mazet	0,800				
	X D 151 / D 7 : D 7 à Droite ¶ Le Mazet	3,200				
	X D 500 à Droite ¶ Tence	5,200				
	X D 500 / VO : Vo à Droite entrée Z.A.	6,000				
CH 8	Sur D 63 avant Pont	6,220	10 mn	69,940	15 h 36	17 h 26
6ème SECTEUR		LE MAZET-ST-VOY / LE MAS DE TENCE			40,200 km	60,3 km/h
DES 3	Sur D 63 en face maison (BOLLON)	0,100	3 mn	70,040	15 h 39	17 h 29
	X D 63 à Gauche ¶ TENCE	2,600				
	X D 63 / VO Tout Droit	3,100				
	X D 63 / VO à Droite sur D 63	3,600				
	Attention : chicane	8,600				
	Attention : chicane	8,800				
	X D 63 / VO à Gauche	5,500				
	X D 63 / VO à Droite	5,700				
	X D 63 / D 103 : D 103 à Gauche	10,500				
	X D 103 / D 500 : D 103 à Droite ¶ Yssingaux	11,900				
	X D 103 / D 18 : D 18 à Gauche ¶ St-Jeures	13,400				
AES 3	Sur D 18 à St-Jeures	18,700		88,740		
CPS 3	Face au Cimetière de St-Jeures	18,900				
	St-Jeures Bascule : A Droite ¶ Yssingaux	19,200				
	X D 7 / D 47 : A Droite ¶ Barrage de la Valette	19,300				
	X D 47 / VO : Vo à Droite	21,500				
	X VO / VO : Vo à Gauche ¶ Lapte	22,200				
	X VO / D 103 à Droite ¶ Tence	23,300				
	X D 103 / VO : Vo à Gauche ¶ Chenereilles	25,300				
	A Chenereilles : D 472 ¶ Tence	27,300				
	X D 472 / D 500 : A Gauche	31,800				
	X dans Tence : D 500 à Droite (¶ Annonay)	32,200				
	Traverser Tence à Droite sur la place de la Mairie ¶	32,500				
	CHAMBON-SUR-LIGNON					
	Puis à Gauche ¶ Lot de Chalayon	32,700				
	Puis à Droite ¶ Lot de Chalayon	33,000				
	X D 18 / D 182 : A Gauche ¶ Le Mas de Tence	33,300				
	X D 18 / D 233 : A Droite ¶ Le Mas de Tence	38,500				
	Le Mas de Tence X VO / St-Agrève : Vo à Droite					
	Puis sous cabine téléphonique	40,000				
CH 9	Devant ferme	40,200	40 mn	110,240	16 h 19	18 h 09
7ème SECTEUR		LE MAS DE TENCE / PARC D'ASSISTANCE D 103			12,100 km	48,40 km/h
DES 4	Sur VO (vers chemin à Droite)	0,100	3 mn	110,340	16 h 22	18 h 12
	X VO / VO à Droite	1,500				
	X VO / VO à Droite après bosse dans hameau	2,700				
	X VO / VO à Gauche en descente	3,150				
	X VO / VO : Vo Tout Droit	4,500				
	X VO / D 182 à Droite sur D 182 La Beauche	5,500				
AES 4	Sur D 182 en face scierie	9,500		119,840		
CPS 4	X D 182 / VO : Prendre Vo à Gauche	9,600				
	X VO / D 185 : D 185 à droite	10,600				
	Au riond-point: A gauche ¶ Chambon/Lignon	11,000				
CH 10	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	12,100	15 mn	122,440	16 h 37	18 h 27
8ème SECTEUR		PARC D'ASSISTANCE D103/ LE CHAMBON-SUR-LIGNON			4,900 km	29,40 km/h
CH 11	SORTIE PARC D'ASSISTANCE	0,100	25 mn	122,540	17 h 02	18 h 52
	le Chambon/Lignon :à droite après la 2° station	4,400				
	Au STOP : A Droite ¶ Le Mazet St-Voy	4,600				
	X D 151 / VO : Vo à Droite ¶ Camping	4,800				
CH 12	Entrée Parc de Regroupement	4,900	10 mn	127,440	17 h 12	19 h 02
PARC DE REGROUPEMENT		Durée : 15 mn maximum				

20ème Rallye National du Haut-Lignon
Coupe de FRANCE DES RALLYES
18, 19 & 20 septembre 2009

3ème SECTION		LE CHAMBON-SUR-LIGNON - LE CHAMBON-SUR-LIGNON				
CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
9ème SECTEUR		LE CHAMBON-SUR-LIGNON / LE MAZET-ST-VOY			6,220 km	37,32 km/h
CH 13	Parking du LIGNON	0,000		127,440	17 h 27	19 h 17
	Au STOP, à Droite	0,200				
	X D 151 / VO à Gauche D 151 Le Mazet	0,800				
	X D 151 / D 7 : D7 à Droite Le Mazet	3,200				
	X D 500 à Droite Tence	5,200				
	X D 500 / VO : Vo à Droite Entrée Z.A.	6,000				
CH 14	Sur D 63 avant pont	6,220	10 mn	133,660	17 h 37	19 h 27
10ème SECTEUR		LE MAZET-ST-VOY / LE MAS DE TENCE			40,200 km	60,3 km/h
DES 5	Sur D 63 en face maison (BOLLON)	0,100	3 mn	133,760	17 h 40	19 h 30
	X D 63 à Gauche TENCE	2,600				
	X D 63 / VO Tout Droit	3,100				
	X D 63 / VO à Droite sur D 63	3,600				
	X D 63 / VO à Gauche	5,500				
	X D 63 / VO à Droite	5,700				
	Attention : chicane	8,600				
	Attention : chicane	8,800				
	X D 63 / D 103 : D 103 à Gauche	10,500				
	X D 103 / D 500 : D 103 à Droite Yssingaux	10,900				
	X D 103 / D 18 : D 18 à Gauche St-Jeures	13,400				
AES 5	Sur D 18 à St-Jeures	18,700		152,460		
CPS 5	Face au Cimetière de St-Jeures	18,900				
	St-Jeures Bascule : A Droite Yssingaux	19,200				
	X D 7 / D 47 : A Droite Barrage de la Valette	19,300				
	X D 47 / VO : Vo à Droite	21,500				
	X VO / VO : Vo à Gauche Lapte	22,200				
	X VO / D 103 à Droite Tence	23,300				
	X D 103 / VO : Vo à Gauche Chenereilles	25,300				
	A Chenereilles : D 472 Tence	27,300				
	X D 472 / D 500 : A Gauche	31,800				
	X dans Tence : D 500 à Droite (Annonay)	32,200				
	Traverser Tence à Droite sur la place de la Mairie	32,500				
	CHAMBON-SUR-LIGNON					
	Puis à Gauche Lot de Chalayon	32,700				
	Puis à Droite Lot de Chalayon	33,000				
	X D 18 / D 182 : A Gauche Le Mas de Tence	33,300				
	X D 18 / D 233 : A Droite Le Mas de Tence	38,500				
	Le Mas de Tence X VO / St-Agrève : Vo à Droite					
	Puis sous cabine téléphonique	40,000				
CH 15	Devant ferme	40,200	40 mn	173,960	18 h 20	20 h 10
11ème SECTEUR		LE MAS DE TENCE / PARC D'ASSISTANCE D 103			12,100 km	48,40 km/h
DES 6	Sur VO (vers chemin à Droite)	0,100	3 mn	174,060	18 h 23	20 h 13
	X VO / VO à Droite	1,500				
	X VO / VO à Droite après bosse dans hameau	2,700				
	X VO / VO à Gauche en descente	3,150				
	X VO / VO : Vo Tout Droit	4,500				
	X VO / D 182 à Droite sur D 182 La Beauche	5,500				
AES 6	Sur D 182 en face scierie	9,500		183,560		
CPS 6	X D 182 / VO : Prendre Vo à Gauche	9,600				
	X VO / D 185 : D 185 à Gauche	10,600				
	Au rond-point à gauche Chambon/Lignon	11,000				
CH 16	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	12,100	15 mn	186,160	18 h 38	20 h 28
12ème SECTEUR		PARC D'ASSISTANCE D 103 / LE CHAMBON-SUR-LIGNON			4,900 km	29,40 km/h
CH 17	SORTIE PARC D'ASSISTANCE	0,100	25 mn	186,260	19 h 03	20 h 53
	Le Chambon/Lignon à droite après 2° station:	4,400				
	Au STOP à Droite Le Mazet St-Voy	4,600				
	X D 151 / VO : Vo à Droite Camping	4,800				
CH 18	Entrée Parc de Regroupement	4,900	10 mn	191,160	19 h 13	21 h 03
PARC DE REGROUPEMENT		Durée : 15 mn maximum				

20ème Rallye National du Haut-Lignon
Coupe de FRANCE DES RALLYES
18, 19 & 20 septembre 2009

4ème SECTION		LE CHAMBON-SUR-LIGNON - TENCE				
CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
13ème SECTEUR		LE CHAMBON-SUR-LIGNON / LE MAZET-ST-VOY			6,220 km	37,32 km/h
CH 19	Parking du LIGNON	0,000		191,160	19 h 28	21 h 18
	Au STOP, à Droite	0,200				
	X D 151 / VO à Gauche D 151 ¶Le Mazet	0,800				
	X D 151 / D 7 à Droite D 7 ¶Le Mazet	3,200				
	X D 500 à Droite ¶Tence	5,200				
	x D 500 / VO : VO à Droite Entrée Z.A.	6,000				
CH 20	Sur D 63 avant pont	6,220	10 mn	197,380	19 h 38	21 h 28
14ème SECTEUR		LE MAZET-ST-VOY / TENCE			32,600 km	59,30 km/h
DES 7	Sur D 63 en face maison (BOLLON)	0,100	3 mn	197,480	19 h 41	21 h 31
	X D 63 à Gauche ¶TENCE	2,600				
	X D 63 / VO Tout Droit	3,100				
	X D 63 / VO à Droite sur D 63	3,600				
	X D 63 / VO à Gauche	5,500				
	X D 63 / VO à Droite	5,700				
	Attention : chicane	8,600				
	Attention : chicane	8,800				
	X D 63 / D 103 : D 103 à Gauche	10,500				
	X D 103 / D 500 : D 103 à Droite ¶ Yssingaux	10,900				
	X D 103 / D 18 : D 18 à Gauche ¶St-Jeures	13,400				
AES 7	Sur D 18 à St-Jeures	18,700		216,180		
CPS 7	Face au Cimetière de St-Jeures	18,900				
	St-Jeures Bascule : A Droite ¶Yssingaux	19,200				
	X D 7 / D 47 : A Droite ¶Barrage de la Valette	19,300				
	X D 47 / VO : Vo à Droite	21,500				
	X VO / VO : Vo à Gauche ¶Lapte	22,200				
	X VO / D 103 à Droite ¶Tence	23,300				
	X D 103 / VO : Vo à Gauche ¶Chenereilles	25,300				
	A Chenereilles : D 472 ¶Tence	27,300				
	X D 472 / D 500 : A Gauche	31,800				
	X dans Tence : D 500 à Droite (¶ Annonay)	32,200				
	Traverser Tence à Gauche sur la place de la Mairie ¶ LE CHAMBON/LIGNON	32,500				
	Puis à Gauche ¶ Lot. De Chalayon	32,700				
CH 21	Entrée Parc Fermé à Droite au Gymnase	32,600	33 mn	230,080	20 h 14	22 h 04
PARC FERME D'ARRIVEE		POINTAGE EN AVANCE AUTORISE				

Important : si neutralisation de l'une des spéciales un itinéraire de délestage sera mise en place :
ES1 Entre départ et le poste intermédiaire rejoindre rejoindre St Jeures par Freycenet de St Jeures D500 puis D7 puis parcours normal liaison rallye.
 Entre poste intermédiaire et arrivée rejoindre liaison par rond point intermédiaire par D103.
ES2 Rejoindre Tence par liaison en sens inverse par D18.

GARAGE ARGAUD

Agent PEUGEOT

POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR !

47, Route du Mazet Saint-Voy
43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

☎ 04 71 59 74 49

